

## Section 1 : Identification de l'acheteur

Nom complet de l'acheteur : COMMUNE D ENGHIEEN LES BAINS

Type de Numéro national d'identification : SIRET

N° National d'identification : 21950210100013

Ville : ENGHIEEN-LES-BAINS

Code Postal : 95880

Groupement de commandes : Non

## Section 2 : Communication

Lien vers le profil d'acheteur : [www.maximilien.fr](http://www.maximilien.fr)

Identifiant interne de la consultation : 9521089ST24017

Intégralité des documents sur le profil d'acheteur : Oui

Utilisation de moyens de communication non communément disponibles : Non

Nom du contact : Service Achat Public

Adresse mail du contact : [Marchepublic@enghien95.fr](mailto:Marchepublic@enghien95.fr)

Numéro de téléphone du contact : +33 134284545

## Section 3 : Procédure

Type de procédure : Procédure adaptée ouverte

Conditions de participation :

Aptitude à exercer l'activité professionnelle - conditions / moyens de preuve : - Les documents relatifs aux pouvoirs de la personne habilitée pour l'engager ;

- Déclaration sur l'honneur, dûment datée et signée par le candidat, justifiant qu'il n'entre dans aucun des cas mentionnés articles L2141-1 à L2141-5 et L2141-7 à L2141-11 et notamment qu'il satisfait aux obligations concernant l'emploi des travailleurs handicapés définies aux articles L 5212-1 à L 5212-11 du Code du Travail ;
- Si le candidat est en redressement judiciaire, une copie du ou des jugements habilitant le candidat à poursuivre son activité pendant la durée prévisible d'exécution de l'accord-cadre

Capacité économique et financière - conditions / moyens de preuve : - Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les prestations objet de l'accord-cadre, réalisées au cours des trois derniers exercices disponibles ;

- Les Bilans, comptes de résultats et liasses fiscales pour les trois (3) derniers exercices ;
- Déclarations appropriées de banques ou, le cas échéant, preuve d'une assurance des risques professionnels pertinents

Capacités techniques et professionnelles - conditions / moyens de preuve : - Une liste de références similaires à l'objet de l'Accord-Cadre, de montant et complexité comparable :

Celles-ci devront être obtenues auprès de collectivités publiques pour les trois dernières années, en indiquant le montant, le contenu des prestations, la date et le destinataire. Ces références devront être présentées à l'appui de certificats de capacité du destinataire ou, à défaut, par une déclaration du candidat précisant les coordonnées

téléphoniques d'un interlocuteur représentant le donneur d'ordre

Technique d'achat : Accord-cadre

**Date et heure limite de réception des plis** : 09 septembre 2024 à 17 h 00

Présentation des offres par catalogue électronique : Interdite

Réduction du nombre de candidats : Non

Possibilité d'attribution sans négociation : Oui

L'acheteur exige la présentation de variantes : Non

Identification des catégories d'acheteurs intervenant (si accord-cadre) : Pouvoir adjudicateur

#### **Section 4 : Identification du marché**

Intitulé du marché : PRESTATIONS D'IMPRESSION DE DIVERS SUPPORTS DE COMMUNICATION PETITS FORMATS

Code CPV principal

Descripteur principal : 22000000

Type de marché : Fournitures

Description succincte du marché : PRESTATIONS D'IMPRESSION DE DIVERS SUPPORTS DE COMMUNICATION PETITS FORMATS

Lieu principal d'exécution du marché : Enghien-les-Bains

Durée du marché (en mois) : 12

Valeur estimée (H.T.) : 25000 euros

La consultation comporte des tranches : Non

La consultation prévoit une réservation de tout ou partie du marché : Non

Marché alloti : Non

#### **Section 6 : Informations Complémentaires**

Visite obligatoire : Non

Autres informations complémentaires : L'accord-cadre est mono-attributaire, conclu pour une période d'un an qui court à compter de sa notification. Il peut être renouvelé 3 fois par reconduction expresse par périodes successives de 1 an, à la date anniversaire du marché, sans toutefois excéder 4 ans.

L'accord-cadre est conclu sans montant minimum et avec un montant maximum annuel de 25 000 euro(s)HT.

Les variantes ne sont pas autorisées. En cas de transmission d'une ou de plusieurs offres variantes, le pouvoir adjudicateur les rejettera sans les analyser.

L'offre de base sera néanmoins analysée, si et seulement si elle est clairement identifiable et présentée de manière distincte de la ou les variantes.

Outre l'acte d'engagement dûment complété, le candidat devra transmettre :

- Le Bordereau des prix unitaires/Détails quantitatifs estimatifs, intégralement complété.
- Le Cahier des Clauses Particulières ;

- Un mémoire justificative de l'offre comportant a minima les éléments suivants :

\* Les dispositions particulières mises en oeuvre pour l'exécution des prestations :

° Organisation (moyens dédiés humains et matériels, méthodologie) de la commande ou de la demande de devis jusqu'à l'impression

° Organisation (moyens dédiés humains et matériels, méthodologie) du BAT à la livraison

° Organisation (moyens dédiés humains matériels, méthodologie) de la livraison à la facturation

Le mémoire technique ne doit pas être généraliste et doit permettre au pouvoir adjudicateur d'examiner la qualité technique de la proposition au regard des prestations attendues.

\* L'engagement environnemental lié à la réalisation des prestations : process de fabrication, gestion des déchets, emballages respectueux de l'environnement, utilisation limitée du plastique, transport (réduction des émissions polluantes, optimisation des tournées...)

\* Plages horaires d'ouverture et délais de livraison.

Les critères de jugement des offres pondérés sont :

Pour les candidats dont l'offre peut être examinée, le pouvoir adjudicateur choisira l'offre jugée économiquement la plus avantageuse, en tenant compte des critères suivants :

- Le prix : 40 %

Le critère prix sera analysé sur la base du détail quantitatif estimatif transmis aux candidats et reprenant les prix du BPU et calculés par rapport aux quantités estimées par le maître d'ouvrage.

Il est précisé que les détails quantitatifs estimatifs permettent d'apprécier les offres et n'ont pas de valeur contractuelle.

Le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité de demander des précisions sur la teneur des offres des entreprises afin de déterminer si les prix sont anormalement bas.

- Le délai : 40 % dont

° Délai entre la réception du fichier par l'imprimeur et l'envoi du BAT aux services de la ville : 15 %

° Délai entre la réception du BAT par l'imprimeur et la livraison : 25 %

- La méthodologie de travail : 15 %

La méthodologie est évaluée sur la base des éléments du mémoire technique demandé au candidat, à savoir les dispositions particulières que le candidat mettra en oeuvre pour exécuter les prestations.

- L'engagement environnemental lié à la réalisation des prestations : 5 %

Le représentant du pouvoir adjudicateur peut à tout moment mettre fin à la procédure pour des motifs d'intérêt général.

Négociation : Conformément aux dispositions de l'article R2123-5 du Code de la Commande Publique, dans le cas où les offres lui conviennent, la collectivité se réserve le droit de ne pas négocier. Dans le cas contraire, la collectivité négociera avec les candidats les mieux classés au stade d'une première analyse des offres sur la base des critères de jugement des offres.

- Organe chargé des procédures de recours :

Nom de l'organisme : Tribunal administratif de Cergy-Pontoise

Adresse : 02-04 boulevard de l'Hautil 95027 CERGY-PONTOISE CEDEX

Tel : 0130173400 - Fax : 0130173459

Courriel : greffe.ta-cergy-pontoise@juradm.fr

URL: <http://cergy-pontoise.tribunal-administratif.fr>

Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus sur l'introduction des recours:

Tribunal administratif de Cergy-Pontoise

2-4 Boulevard de l'Hautil 95 027 Cergy-Pontoise Cedex

Tél. : 0130173400 - Fax : 0130173459

Courriel : greffe.ta-cergy-pontoise@juradm.fr

URL: <http://cergy-pontoise.tribunal-administratif.fr>

Date d'envoi du présent avis : 12/07/2024

Mots clés: Impression